

66



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 14 avril 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 14 avril 2010

10 h

Prière.

L'hon. S. Graham félicite Gisèle Osborne à l'occasion de sa retraite et souligne ses 32 années de service exemplaire à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. M. Harrison se joint au premier ministre à cet égard.

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du Nouveau-Brunswick, qui exhortent le gouvernement à instaurer un régime d'assurance médicaments en vue de mieux aider les personnes dont les frais de pharmacothérapie sont élevés. (Pétition 256.)

M. Williams donne avis de motion 69 portant que, le mardi 20 avril 2010, appuyé par M. MacDonald, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de toutes les compagnies néo-brunswickoises auxquelles la compagnie Atcon ou l'une de ses filiales étaient débitrices et qui ont été remboursées par ces dernières, avec indication des montants dus et des montants remboursés, en raison des prêts ou garanties de prêts accordés à Atcon et à ses filiales par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, lors de l'année 2009.

M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 15 avril 2010, l'opposition officielle passera outre aux affaires émanant de l'opposition.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est d'étudier la motion 65, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 37, 38, 55, 56, 40, 54, 45, 39 et 49.

L'hon. M. Byrne demande le consentement unanime de la Chambre pour limiter le débat sur la motion 65 à une heure ; le consentement est refusé.

Conformément à l'avis de motion 65, M. Paulin, appuyé par M^{me} C. Robichaud, propose ce qui suit :

que, indépendamment du Règlement de l'Assemblée, après l'adoption de la présente motion, quatre derniers jours soient impartis aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 12, 22, 26, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 49, 54, 55, 56 et 58, rétroactivement au

8 avril 2010, que, à l'expiration de ces quatre jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, la présidence de la Chambre — ou du Comité plénier — interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture de ces projets de loi et que, si nécessaire, il soit permis que ces projets de loi fassent l'objet de plus d'une lecture ou franchissent plus d'une étape le jour même.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, aussi chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 65, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Brewer	l'hon. M. Doucet
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Foran
l'hon. M. Arseneault	M. B. LeBlanc	l'hon. M. Collins
l'hon. M. Keir	l'hon. M. Miles	l'hon. M. Kenny
l'hon. M. Stiles	l'hon. M. Albert	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Haché	M. MacIntyre	M. A. LeBlanc
l'hon. D. Landry	M ^{me} Lavoie	M. Paulin
l'hon. M. Doherty	M ^{me} C. Robichaud	M. Kennedy

CONTRE : 17

M ^{me} Dubé	M. MacDonald	M. Urquhart
M. P. Robichaud	M. Holder	M. Jack Carr
M ^{me} Blaney	M. Jody Carr	M. Olscamp
M. Volpé	M. Williams	M. C. Landry
M. Steeves	M. Betts	M. Northrup
M. Harrison	M. C. LeBlanc	

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud,

demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

55, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières* ;

56, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

37, *Loi sur la confiscation civile* ;

38, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués* ;

40, *Loi modifiant la Loi sur les fondations pour les études supérieures*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 56 (9 avril 2010) ;
rapport annuel des Services d'inspection technique du
ministère de la Sécurité publique pour 2008-2009 (13 avril 2010).